F.S.U. 95 ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

CDEN du 19 février 2019
Déclaration liminaire de la FSU95 et de ses syndicats

Monsieur le représentant du préfet, madame la vice-présidente du conseil départemental, monsieur le directeur académique, mesdames et messieurs,

Ce CDEN se tient dans un contexte particulièrement inquiétant pour la Fonction Publique en général et pour l'Education Nationale en particulier.

Olivier Dussopt a confirmé la volonté du gouvernement de faire rapidement une réforme d'ampleur de la Fonction Publique. Il s'agit en fait d'en dénaturer l'esprit même, dès les prochains mois. Les premières annonces dévoilées lors du Conseil Commun de la Fonction Publique confirment les projets funestes du gouvernement. La suppression des protections collectives et individuelles existantes transformeraient en profondeur la Fonction Publique, en en faisant un outil au service des intérêts particuliers plutôt qu'au service de l'intérêt général. Ces projets vont à l'encontre de l'impératif de renforcement des services publics, d'amélioration des conditions de travail des Fonctionnaires. C'est nier l'essence même de nos métiers : servir l'intérêt général et défendre des valeurs de solidarité et d'égalité. La FSU dénonce ces projets dangereux et réaffirme son attachement au statut des Fonctionnaires qui doit être renforcé et amélioré dans un contexte où notre société a plus que jamais besoin de services publics et des fonctionnaires.
De plus, les organisations syndicales n'ont toujours pas été destinataires de ce projet. Quel mépris !

Concernant l'éducation nationale, les discussions autour de la mal nommée « loi de la confiance à l'école » prouvent, si besoin était, l'autoritarisme du ministre. L'article 1 est finalement maintenu et quasi inchangé, alors même que le ministre s'était engagé à le réécrire pour lever toute ambiguïté sur une possible mise au pas des enseignants et des enseignantes. Nous y voyons la volonté de museler les personnels et de faire taire leurs critiques et leur opposition à des réformes régressives.

Un amendement rend obligatoire la présence de drapeaux et des paroles de l'hymne national dans les salles des classes, mesure dont les plus ardents défenseurs font un symbole de la restauration d'un soit disant esprit patriotique. Cette mesure est inutile et le discours qui l'accompagne très réducteur : si l'école doit former des citoyens, cela ne peut se faire sur le mode de l'injonction et de l'imposition d'une doctrine patriotique, mais plutôt par la construction d'un esprit critique et d'une réflexion autonome, autant d'éléments que le ministre Blanquer fait disparaître progressivement de notre système éducatif. La FSU dénonce cette mesure qui ne vise qu'à flatter une certaine frange de l'opinion publique.

Sous une pseudo générosité de développement d'une scolarité en maternelle, alors que 98,9% des enfants de trois à six ans, bien que non soumis à l'obligation scolaire, sont scolarisés aujourd'hui à l'école maternelle, les articles 2 à 4 servent en réalité de prétexte pour contraindre les collectivités territoriales à financer les écoles maternelles privées. Cette obligation de financer les écoles privées se fera aux dépens des écoles publiques.

La réapparition de l'école du socle, à travers l'amendement adopté par l'Assemblée Nationale lors de l'examen de la Loi, crée des « établissements des savoirs fondamentaux ». Cet amendement est inacceptable. Faire passer une telle transformation de notre système éducatif, par l'intermédiaire d'un amendement adopté dans un hémicycle quasi vide, s'inscrit dans la droite lignée d'une pratique politique méprisante devenue la marque de fabrique de ce ministre.

L'objectif principal des réformes Blanquer est avant tout d'ordre budgétaire, il s'agit de faire des économies sur les dos des élèves et des personnels ! Le tout en cassant le service public d'Éducation !

Les dotations des premier et second degrés dans notre département illustrent bien cette politique. Dans le premier degré, si la dotation est positive avec 254 postes supplémentaires créés, elle est bien insuffisante au regard de nos besoins. 223 postes sont nécessaires pour le dédoublement des CE1 en éducation prioritaire et 984 élèves supplémentaires sont attendus à la prochaine rentrée. Il n'est pas rare de voir des classes en éducation prioritaire maternelles ou élémentaires (hors classes dédoublées) avec des effectifs moyens qui dépassent 25 élèves par classe! Cette moyenne augmente nettement hors éducation prioritaire. Les conditions d'exercice dans les écoles se sont encore dégradées: les effectifs, l'accueil en nombre croissant d'élèves dits perturbateurs, l'accueil des élèves en situation de handicap sans aide humaine, le manque d'accompagnement des formateurs qui sont aussi en nombre très insuffisant, la charge administrative et les injonctions permanentes sont autant de facteurs qui génèrent mal-être et souffrance au travail. La non reconnaissance des enseignant.es que ce soit en termes de concepteurs de notre métier ou en termes de reconnaissance salariale est insupportable.

Dans le second degré, la DG départementale est totalement inacceptable car elle ne donne, ni aux enseignants les moyens de faire leur travail, ni aux élèves des conditions décentes d'apprentissage.

Contrairement à ce qui est annoncé, le Val-d'Oise va se voir privé de moyens. L'administration veut nous faire croire que nous allons disposer de 66 ETP (équivalents temps plein) supplémentaires !

Autre problème majeur, la DSDEN du Val-d'Oise ne nous fournit aucune donnée permettant de mette en place de comparaison avec l'année précédente au prétexte que la réforme du lycée ne permettra pas ces comparaisons. En effet, la rétention d'informations concernant l'application des réformes du lycée, dans les lycées, de la part de nos chefs d'établissement rend difficile toute projection réelle !

Lors du prochain CTSD nous serons confrontés à la macabre étude des suppressions de poste !

Monsieur le préfet, monsieur le directeur académique nous vous demandons d'aviser votre hiérarchie de notre colère.

Concernant les collèges, les effectifs prévisionnels sont de nouveau en hausse importante avec 1592 élèves en plus, l'équivalent de trois collèges de 530 ! Et ce n'est pas le 111^{e} collège à Cormeilles-en-Parisis qui va soulager cette évolution.

La méthode de calcul pour attribuer les dotations globales paramètre de nouveau tous les collèges du département à 30 par classe. Pour 61 collèges du département, on charge les classes, les élèves essayeront de survivre !!! C'est assez contradictoire quand on dédouble les CP et CE1. Les effectifs réduits auraient donc un effet dans certaines classes mais ne serviraient à rien par la suite !

Quant à certaines situations, elles nous paraissent ubuesques. Comment réduire les dotations globales de nombreux collèges alors que leur effectif au pire baisse légèrement ou stagne ? Certains gagnent même des élèves !

Concernant les lycées nous pouvons remarquer que les effectifs prévisionnels augmentent de 0.97% alors que la DG augmente de 0,239 %, les chiffres semblent faibles, mais cela signifie que les besoins ont augmenté 4,06 fois plus vite que les moyens ! Les heures postes ont, elles, baissé de 0,5 %. Notre département perd bien des moyens en termes de postes !

Sur le département, la charge de travail va donc s'accroître pour les personnels au moment où la journée de carence risque de faire des ravages ! Le CHSCTsD 95 ne manquera pas de travail !

Il est plus que temps que le président et le gouvernement prennent conscience de l'opposition populaire à leurs politiques. Plusieurs centaines de milliers de personnes ont défilé mardi 5 février dans toute la France dont trente mille à Paris.

La FSU-95 continuera à s'opposer à ces politiques néolibérales et antisociales et restera à l'initiative des mouvements sociaux de défense de services publics de qualité qui ne sont pas une dépense, mais une chance et une indispensable ressource pour la nation.

La FSU-95 remercie les personnels qui sont présents dans cette instance, nous sommes également à leurs côtés pour les défendre.

Monsieur le représentant du préfet, madame la vice-présidente du conseil départemental, monsieur le directeur académique, mesdames et messieurs, je vous remercie de votre attention.